

PROJET PEDAGOGIQUE

La Réforme des rythmes scolaires

Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) - École de l'Aber Benoît

Année scolaire 2016-2017

13 pages

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Les grandes lignes de la réforme

L'objectif de la réforme : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Depuis la mise en place de la semaine de quatre jours en 2008, les écoliers français ont le nombre de jours d'école le plus faible des 34 pays de l'OCDE : 144 jours contre 187 jours en moyenne. Ils subissent de ce fait des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Selon les scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant, cette extrême concentration du temps est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires conduira à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.

Elle permettra une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire et s'accompagnera d'une prise en charge des élèves jusqu'à 16h30 au moins.

Les élèves pourront accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribueront à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et d'être à l'école.

Les principes généraux de la réforme

Les principes du décret relatif à l'organisation du temps scolaire (cf : Décret n°2014-457 du 7 mai 2014)

Les principes généraux d'organisation du temps scolaire dans le premier degré seront les suivants (article 2 du décret) : l'enseignement sera dispensé dans le cadre d'une semaine de neuf demi-journées incluant le mercredi matin ;

tous les élèves bénéficieront de 24 heures de classe par semaine ; à titre d'exemple, l'ajout de 3 heures de classe le mercredi matin permettrait d'alléger les autres journées en moyenne de 45 minutes ;

la journée d'enseignement sera, en tout état de cause, de maximum 5 heures 30 et la demi-journée de maximum 3 heures 30 ;

la durée de la pause méridienne ne pourra pas être inférieure à 1 heure 30.

Par ailleurs, des activités pédagogiques complémentaires (APC) viendront s'ajouter aux 24 heures d'enseignement hebdomadaire qui se dérouleront en groupes restreints. Il pourra, par exemple, s'agir d'une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, d'un accompagnement du travail personnel des élèves ou d'une activité prévue par le projet d'école, le cas échéant, en lien avec le projet éducatif territorial.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

Méthode de mise en place des nouveaux rythmes scolaires

Afin de mettre en place un fonctionnement des TAP pérenne, nous avons mis en place un comité de pilotage concernant les nouveaux rythmes scolaires.

Ce comité de pilotage est composé des élus de la commission scolaire, des directrices des écoles (privées et publiques) des représentants des parents, de la DDEN, de l'inspectrice d'académie, des représentants d'association, d'un représentant de la CAF et de la DDCS, du coordinateur des rythmes scolaires.

Ce comité de pilotage s'est réuni 3 fois. Il a permis de valider le fonctionnement ci-dessous.

En parallèle de ce comité de pilotage, la commission enfance s'est réunie 3 fois pour les rythmes scolaires. Cette commission a validé le règlement et les modalités d'inscription aux TAP.

Le projet de règlement est également consultable sur le site de la commune afin que les parents puissent y apporter des remarques s'il le souhaite en attendant la validation de celui-ci par le conseil municipal.

Ci-dessous un extrait de la lettre du maire transmis aux parents d'élèves fin juin.

« (...) puisqu'il incombe aux communes de proposer une prise en charge de vos enfants pendant 3 heures hebdomadaires, nous avons la volonté à SAINT-PABU de le faire du mieux possible en proposant des activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées.

Les activités proposées seront variées, pourront impliquer des associations communales ou extérieures mais se dérouleront toujours en présence d'un(e) employé(e) communal(e).

Pour les plus petits, notre volonté est de limiter les déplacements et donc de faire en sorte que ces activités se déroulent dans leur école, encadrées par des personnes qu'ils connaissent déjà.

Pour les plus grands, les différentes salles de l'Espace Roz Avel seront sollicitées en priorité mais d'autres équipements communaux pourront être utilisés ainsi que les espaces extérieurs, si le temps le permet. »

Extraits de la lettre aux parents d'élèves, 24 juin 2014.

Monsieur le Maire, Loïc GUEGANTON

Les modalités de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

en 2016/2017 à SAINT-PABU

L'année scolaire sera divisée en 6 périodes distinctes séparées par des petites vacances (Toussaint, Noël, Février, Pâques) (la dernière période de 11 semaines pourra être scindée en deux selon les activités). Un programme d'activités sera défini pour chacune de ces périodes.

Les activités ne sont pas obligatoires : ce sont les familles qui décident si leur enfant suit telle activité ou non. Par contre, pour permettre à l'animateur(trice) d'assurer la cohérence d'une activité sur une période, il sera demandé aux familles qui le souhaitent, d'inscrire leur enfant à une activité pour une période entière.

Les activités auront lieu le mardi et le vendredi de 15h00 ou 15h30 à 16h30. Ces horaires ne permettent pas de diminuer la durée de chaque journée scolaire de 45 min comme la réforme le préconise mais ils doivent nous permettre de mettre en place des activités structurées en tenant compte des temps de déplacement éventuels. La séance démarrera par la récréation de l'après-midi puis se prolongera par l'activité elle-même. Les familles viendront à l'école à 16H30 chercher les enfants qui ne sont pas inscrits à la garderie périscolaire.

Les activités du mardi ne seront pas nécessairement les mêmes que celles du vendredi car une partie des élèves aura des séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires avec les enseignantes le mardi ou le vendredi après 15h00 une partie de l'année.

Les activités sont gratuites pour l'année 2016/2017. Notre volonté est de les maintenir gratuites pour les années suivantes mais nous devons faire un bilan financier tenant compte des dépenses engagées et de l'éventuelle pérennité des aides de l'état et de la CAF avant de pouvoir prendre cette décision.

Le règlement de l'ALSH, comme celui des autres services communaux à l'enfance a été validé par le Conseil Municipal.

Pour les élèves de l'école de l'Aber-Benoît

La sieste des plus petits pourra débuter dès le retour du 1^{er} service de la cantine.
Deux personnes encadreront alors les enfants (une en salle de sieste et une sur la cour).

Les élèves (inscrits la veille) pourront déjeuner à la cantine le mercredi midi.

Continuité pour les élèves de l'école Saint-Martin

L'ALSH restera ouvert le mercredi matin comme actuellement.

LES PÉRIODES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2016 / 2017

Les 6 périodes

L'année scolaire sera divisée en 6 périodes distinctes séparées par des petites vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps).

PERIODES ANNÉE SCOLAIRE 2016 /2017		
PÉRIODE 1	Du vendredi 02 septembre au mardi 18 octobre 2016	7 semaines - 14 jours
PÉRIODE 2	Du vendredi 04 novembre au vendredi 16 décembre 2016	7 semaines - 12 jours
PÉRIODE 3	Du mardi 03 janvier au vendredi 10 février 2017	6 semaines - 12 jours
PÉRIODE 4	Du mardi 28 février au vendredi 07 avril 2017	6 semaines - 12 jours
PÉRIODE 5	Du mardi 25 avril au vendredi 02 juin 2017	6 semaines - 11 jours
PÉRIODE 6	Du mardi 06 juin au vendredi 07 juillet 2017	5 semaines - 10 jours

Les effectifs enfants - École primaire ABER BENOIT - rentrée scolaire 2016 – 2017

École ABER BENOIT - SAINT-PABU	
TPS - PS	6 - 8
MS	8
GS	10
CP	11
CE1	11
CE2	16
CM1	13
CM2	8
TOTAL EFFECTIFS	91

Les animateurs de la commune / intervenants

Le personnel communal est chargé d'assurer la mise en oeuvre des TAP. Les associations, clubs, personnes extérieures et bénévoles seront également sollicités pour intervenir durant ces TAP. Les enfants restent sous la responsabilité de l'animateur communal.

- Karine MANÇON : responsable de la bibliothèque municipale et de la garderie périscolaire
- Sylvie VAUTIER: ATSEM - école ABER BENOIT
- Véronique MINOT: ATSEM remplaçante - école ABER BENOIT
- Delphine MENGUY : ATSEM remplaçante (en cours de stagiairisation FPT)- école ABER BENOIT
- Véronique LE HER : animatrice ALSH SAINT-PABU
- Sarah LE BORGNE : animatrice garderie périscolaire – ALSH SAINT-PABU
- Clara CALVEZ : animatrice vacataire
- Nathalie BAILLEUL : animatrice vacataire
- Mickaël BEGOC : animateur sportif vacataire (stagiaire BPJEPS multisports) – Handball SAINT-PABU
- Marie-France JAOUEN : animatrice cuisine (agent de restauration -personnel technique SAINT-PABU)
- Frédéric MIGNOT : directeur ALSH SAIN-PABU - coordinateur des activités périscolaires

LES ANIMATIONS

Proposer des activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées.

Pour les enfants d'âge maternel (PS MS GS CP)

- **Motricité** : dans le but de maîtriser progressivement son corps, ses mouvements dans l'espace, l'enfant d'âge maternel pourra manipuler des balles, foulards, cerceaux... L'animatrice proposera des parcours, des jeux, des exercices de jonglage et d'équilibre, de l'expression corporelle. Développer la confiance en soi de chaque enfant sera un des objectifs de cette activité.
- **Arts plastiques** : afin d'acquérir de nouvelles techniques, de cultiver son imagination et développer l'expression artistique, l'enfant pourra participer à plusieurs activités (prises d'empreintes, fresques, dessin, création d'objets, modelage, argile, terre...).
- **Coin bulles** : dans un espace convivial, aménagé pour l'enfant d'âge maternel, celui-ci pourra se reposer, lire, jouer, écouter de la musique, ne rien faire également..

-
- **Cuisine** : découvrir de nouvelles saveurs, parfums, texture, échanger sur ses goûts, l'enfant pourra cuisiner, fabriquer un livre de recettes, toucher le chaud, le froid, tenir des instruments de cuisine... un nouveau monde s'offre à lui.
 - **Jeux autour du livre** : *Abécédaire* : découvrir les lettres de l'alphabet et réaliser des abécédaires. *Histoires en désordre* : chasse aux livres, lectures d'histoires... Les enfants pourront se familiariser avec le lieu de la bibliothèque, connaître les bibliothécaires et participer à plusieurs ateliers autour du livre.

Pour les enfants d'âge élémentaire (CP CE1 CE2 CM1 CM2)

- **Arts plastiques**: l'animatrice proposera aux enfants de réaliser collectivement une œuvre plastique (fresque). A la découverte du monde, de différentes cultures, écritures, traditions, à l'aide de plusieurs matériaux.
- **Découverte de jeux de société** : *Echecs*, surakarta, awele, dames chinoises, alquerque... De nombreux jeux seront présentés aux enfants.
- **Petit journal TAP** : photographies, articles, dessins, informations... Les enfants réaliseront un petit journal des TAP, diffusé aux familles et sur le site internet de la commune.
- **Jeux sportifs / coopératifs** : on joue ? Souvent basés sur le principe de compétition, les jeux coopératifs ont pour intérêt de rechercher la réalisation d'un même objectif commun à tous les joueurs. Par définition collectifs, ces jeux reposent sur des valeurs d'entraide et de solidarité : la réussite passe par la mobilisation de chacun et la concertation de tous. Le concept des jeux coopératifs offre donc un autre regard sur l'idée de réussite : il n'est plus question d'individualisme pour l'emporter face aux autres adversaires, mais d'intelligence collective pour évoluer et gagner ensemble.
- **Chant / musique / danse** : découverte, initiation au chant, à la danse et à la musique (kermesse).
- **Activités scientifiques** : sous forme d'ateliers, plusieurs expériences simples et ludiques.

D'autres activités (handball, tennis, basket, course d'orientation, ultimate frisbee, jardinage et fleurissement d'espaces communaux...) seront également proposées durant l'année.

LES LIEUX D'ACTIVITES

Pour ces activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées

Plusieurs salles et espaces de la commune sont utilisés, principalement les locaux de l'école Aber Benoît et l'Espace socioculturel Roz Avel. Tous les lieux sont adaptés aux conditions d'accueil des enfants d'âge maternel comme élémentaire. Selon la spécificité de l'activité, les animateurs aménagent leurs différents lieux d'animation et organisent leur activité en tenant compte des besoins du public accueilli.

- *école de l'Aber Benoît* : salle de motricité, classe mobile, salle arts plastiques, salle cuisine, cour et préau.
- *espace socioculturel Roz Avel* : salle Mervent, salle Suroît, grande salle, bibliothèque, locaux de l'Accueil de Loisirs (ALSH).
- *terrain multisports*
- *salle omnisports*
- *boulodrome*
- *salle sous-sol Mairie*

LES DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

Pour ces activités, culturelles, artistiques, ludiques, sportives, structurées

Les déplacements et transports des groupes d'enfants s'effectuent à pied ou si besoin en car (société de transport). Chaque animateur accompagne et encadre son groupe d'enfants du début à la fin de l'activité. Quel que soit le lieu d'activité, tous les enfants participant aux TAP rejoignent, avec leur encadrant, l'école de l'Aber Benoît pour 16h30, heure à laquelle certains sont repris par leurs parents, les autres amenés à la garderie périscolaire.

L'espace socioculturel Roz Avel, l'école de l'Aber Benoît, la Mairie, le boulodrome et le terrain multisports ne sont éloignés les uns des autres que de quelques centaines de mètres. Des chemins sécurisés permettent à chaque groupe d'enfants de rejoindre à pied ces lieux en 10 minutes.

Les enfants d'âge maternel restent principalement dans les locaux de l'école de l'Aber Benoît.

Seul le trajet pour rejoindre la salle omnisports, plus éloignée, s'effectuera en car.

EVALUATION DU PROJET ET DES ACTIVITES TAP

Un comité de pilotage est chargé d'évaluer et de valider l'organisation et le fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à SAINT-PABU.

Plusieurs fois dans l'année scolaire, des commissions sont programmées pour dresser le bilan des périodes successives d'activités.

Le coordinateur TAP et l'ensemble des animateurs intervenants se réunissent également régulièrement (en fin de période) pour ajuster, réorganiser si besoin et améliorer le fonctionnement des TAP.

De manière informelle et quotidienne, le coordinateur et l'équipe éducative de l'école Aber Benoît échangent sur les conditions d'accueil et le déroulement des activités TAP. Avant chaque période d'activités TAP, les enseignantes sont informées de l'inscription ou non de chaque enfant de leur classe.

Des outils et moyens de communication sont créés et développés pour informer le public, les différents services municipaux et l'ensemble des intervenants (affichages, courriers, site internet de la commune...).

EXEMPLE D'ORGANISATION DES ACTIVITES TAP POUR LA PERIODE 1.

Plannings, fiche d'inscription et autorisation

Les enfants sont répartis par groupe couleur, ce qui facilite leur compréhension et le bon déroulement des activités.

PLANNING DES ANIMATIONS TPS PS MS GS										
Période 1 : vendredi 2 septembre au mardi 18 octobre 2016										
EFFECTIFS CLASSES	MARDI					VENDREDI				
	TAP 1h30	APC - TAP 1h00	ACTIVITES	LIEU	ANIMATEUR	TAP 1h30	APC - TAP 1h00	ACTIVITES	LIEU	ANIMATEUR
TPS (6)	6		KAMISHIBAÏ	SALLE MOTRICITE	DELPHINE	6		JEUX EXTERIEURS	SALLE MOTRICITE	DELPHINE
PS (8)		8					8			
MS (8)	8		COIN BULLES	CLASSE MOBILE	VERONIQUE M.	8		JEUX EXTERIEURS	CLASSE MOBILE	VERONIQUE M.
GS (10)	10		PETITES EXPERIENCES SCIENTIFIQUES	ALSH	SARAH	10		JE PEINS AVEC MES DOIGTS	ALSH	KARINE

PLANNING DES ANIMATIONS CP CE1 CE2 CM1 CM2										
Période 1 : vendredi 2 septembre au mardi 18 octobre 2016										
EFFECTIFS CLASSES	MARDI					VENDREDI				
	TAP 1h30	APC - TAP 1h00	ACTIVITES	LIEU	ANIMATEUR	TAP 1h30	APC - TAP 1h00	ACTIVITES	LIEU	ANIMATEUR
CP (11)	11		NATURE ET DECOUVERTES	ALSH	VERONIQUE LH.	11		JEUX DE PLEIN AIR MULTISPORTS	ROZ AVEL	MICK B.
CE1 (11)		11	LECTURE- JEUX AUTOUR DU LIVRE	BIBLIOTHEQUE	KARINE		11	ANGLAIS LUDIQUE	SALLE 1er ETAGE	CLARA
CE2 (16)	16		CUISINE	SALLE CUISINE	FREDERIC MARIE-France	16		JARDINAGE	ROZ AVEL	VERONIQUE LH. FREDERIC
CM1 (13)	13		MULTISPORTS	ROZ AVEL	CLARA	13		PETITES EXPERIENCES SCIENTIFIQUES	ROZ AVEL	SARAH
CM2 (8)		8	MULTISPORTS	ROZ AVEL	MICK B.	8		CUISINE	SALLE CUISINE	MARIE-France



Fiche d'inscription Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Période 1 : du vendredi 2 septembre au mardi 18 octobre 2016

Pour cette période, l'activité proposée à l'enfant (.....)

le mardi :

le vendredi :

Merci de nous retourner le coupon-réponse, ci-dessous, pour **lundi 5 septembre 2016**

-----✂-----

Nom du représentant légal :

Tél : **Courriel :**

Mon enfant, (.....)

Assistera aux activités TAP pour la 1^{ère} période

Mardi

Vendredi

N'assistera pas aux activités du temps périscolaire (T.A.P.)

Fait à,
Le
Signature du représentant légal

Autorisations parentales

Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Restaurant scolaire

Si vous autorisez votre enfant scolarisé du CP au CM2 à rentrer seul à votre domicile à la fin des TAP et/ou après la cantine du mercredi midi, merci de signer les autorisations ci-dessous :

Rappels :

- Si vous souhaitez que votre enfant fréquente l'ALSH le mercredi après-midi, il faut l'inscrire auparavant (cf. règlement ALSH)
- Si vous avez inscrit votre enfant à la cantine le mercredi midi mais pas à l'ALSH, vous devez venir le chercher à 13h00 à l'école de l'Aber Benoît sauf si vous l'avez autorisé (élèves du CP au CM2) à rentrer seul à votre domicile

Merci de nous retourner le coupon-réponse, ci-dessous, pour **lundi 5 septembre 2016**



Autorisations parentales (pour les enfants scolarisés du CP au CM2)
--

Je soussignéreprésentant légal de l'enfant.....

scolarisé en classe

autorise mon enfant à

- rentrer seul à l'issue des TAP à 16h30

les mardis	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
les vendredis	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

- rentrer seul après la cantine du mercredi midi

oui non

Fait à

Le

Signature du représentant légal